

# EPMS du PROVINOIS

CPOM 2020- 2024



# OBJECTIFS REGIONAUX



- Les 3 objectifs régionaux communs à tous les CPOM

## 1) L'optimisation de l'activité

- Une définition du calcul et de la cible d'activité :
  - Un calcul harmonisé de l'activité :
    - » Utilisation du même mode de calcul de l'activité par type d'établissement dans l'ensemble de la région
    - » Lorsque le mode de calcul de l'activité n'est pas harmonisé régionalement, une clause sera ajoutée au contrat selon laquelle le gestionnaire s'engage à signer un avenant reprenant le calcul arrêté par les groupes de travail régionaux.
  - Une cible :
    - » 90% de taux d'activité réalisée pour les établissements (*par rapport à l'activité théorique*) ;
    - » 100% de taux d'activité réalisée pour les services (*par rapport à l'activité théorique*)

# OBJECTIFS REGIONAUX



## 1) L'optimisation de l'activité (suite)

- Un suivi annuel : Prenant en compte les réalités auxquelles se confrontent les ESMS (remontée et analyse du nombre de journées non réalisées et leurs motifs).
- Une sanction :
  - En cas de non-atteinte de la cible sans justification de la « sous-activité », une réduction temporaire de la dotation de la structure concernée (0,5% de la DG pour 1% d'activité en deçà de la cible) ;
  - En cas de non atteinte de la cible pendant 2 exercices consécutifs, l'Agence et le Département se réservent la possibilité de procéder à une diminution de base pérenne de la structure concernée.

# OBJECTIFS REGIONAUX



## 2) Réponse accompagnée pour tous

- Une politique régionale travaillée en concertation avec les CD, les MDPH et l'Education Nationale
- Les principaux enjeux de cette politique :
  - la collaboration avec les acteurs de proximité du territoire ;
  - Une souplesse dans le fonctionnement et l'adaptabilité des accueils
  - une procédure d'admission conforme aux besoins du territoire ;
  - une transformation de l'offre :
    - L'impact sur l'offre en vue de favoriser le parcours de vie sans rupture pour l'utilisateur tout au long de son parcours
  - Participation active au Dispositif d'Orientation Permanent (PAG/GOS)

**La non atteinte de cet objectif pourra faire l'objet d'une sanction dont les modalités seront définies dans le CPOM.**

# OBJECTIFS REGIONAUX

## 3) L'accès aux soins en particulier sur les thématiques suivantes

- Soins bucco-dentaires ;
- Soins gynécologiques ;
- Accès aux urgences;
- Accès aux soins psychiatriques
- Inscription dans le GHT qui va se constituer autour du CH de Provins
- Inscription dans une démarche dynamique au sein des CLS et des PAT (démarche du territoire).

# LES MOYENS



- **Une Dotation Globalisée Commune (DGC) :**
  - Prévoyant un passage en dotation globale pour les ESMS en prix de journée ;
  - Permettant des transferts pérennes entre ESMS.
- ▶ **L'optimisation de l'allocation ressources sur les 5 ans du CPOM**
  - Maintien des excédents permettant de transformer l'offre de places existantes (ex : IME/SESSAD)
  - Elaborer des hypothèses ambitieuses d'anticipation en cas d'excédent
  - Projection réaliste et ambitieuse de la gestion du budget
  - Taux d'évolution des moyens : subordonné aux ROB annuels

# LA TARIFICATION



- Une Dotation Globalisée Commune (DGC)
- La mise en place d'une nouvelle procédure de tarification et d'une nouvelle présentation budgétaire (Article L312-12-2 CASF)
  - ❑ Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses
- Maintien des excédents permettant de transformer l'offre de places existantes (ex : IME/SESSAD)
- Taux d'évolution des moyens : subordonné aux ROB annuels

# LES SUIVIS



- ▶ Il est prévu au cours du CPOM deux comités de suivi
  - ▶ Lors de la deuxième année d'exécution afin de faire un bilan du CPOM et éventuellement effectuer les ajustements nécessaires en début de contrat ;
  - ▶ Lors de la quatrième année d'exécution afin de faire un bilan du CPOM et de préparer les modalités de renégociation du CPOM.

# LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



- ▶ 1.1 Participer à la mise en œuvre du dispositif d'orientation permanent

Taux de participation aux GOS (niveau décisionnel)

Taux de refus motivés et justifiés pour l'accueil des personnes définies comme prioritaires dans le cadre du Dispositif d'Orientation Permanent.

Taux d'accueil de personnes en situation prioritaire

Nombre de PAG accueillis

# LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



- ▶ 1.2 Participer au déploiement des SI « suivi des orientations » et du ROR
- ▶ 1.3 Révision de la politique d'admission (Taux de situations prioritaires admises dans les ESMS, Dossier Unique d'Admission)
- ▶ la logique :
- ▶ **d'inconditionnalité** : Accueil des situations ayant les besoins les plus élevés et les moins couverts dans le droit commun, sur le territoire de couverture géographique de la structure (notion de priorisation collective, mise en place de commissions territoriales d'admission pilotées par la MDPH ou les PAT)
- ▶ **de subsidiarité** : apporter son soutien aux dispositifs de droit commun afin de permettre l'inclusion la plus complète possible de tous les usagers du territoire de couverture géographique de la structure.
- ▶ **De coresponsabilité** : partage de la liste d'attente par l'ensemble des structures avant le même public sur un même territoire de couverture géographique

# LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



- ▶ **2.1 Optimiser l'activité**
- ▶ **3.1 Faire bénéficier les personnes accueillies d'une politique active de prévention**

Taux d'usagers ayant bénéficié d'une visite de contrôle de soins bucco-dentaires

Taux de femmes ayant bénéficié d'une visite de contrôles pour les soins gynécologiques dans les deux ans

Taux d'usagers ayant bénéficié d'une action de formation-prévention-information sur la sexualité

Existence d'une convention signée avec un ES portant sur l'accès des usagers de l'ESMS au SAU

Existence d'une convention signée avec un ES portant sur l'accès des usagers de l'ESMS aux services de pédiatrie ,gynécologie (IME, SESSAD), et de psychiatrie (IME, SESSAD, ESAT).

# LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



## POUR L'IME ET LE SESSAD

- 1) Permettre la scolarisation pour les enfants et jeunes en situation de handicap
- 2) Développer le dispositif de scolarisation externalisé (UEE - Classe d'autorégulation)
- 3) Favoriser la poursuite de la scolarisation et l'insertion professionnelle pour les jeunes au-delà de 16 ans
- 4) Etre en mesure de délivrer une attestation de compétence à la sortie de l'IME
- 5) Renforcer l'accès au milieu ordinaire de travail

# LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



**Faire évoluer l'IME-SESSAD en plateforme médico-  
sociale 0-20 ans pour publics avec TND**

- **proposant toutes modalités d'accueil et d'accompagnement**
- **et portant une dynamique inclusive.**

# LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



## POUR L'ESAT

- ▶ **Renforcer l'accès au milieu ordinaire de travail**
  - ▶ Proportion de travailleur mis à disposition ou bénéficiant d'une modalité ESAT hors les murs
  
- **Réorganisation de l'offre en ESAT incluant la prise en compte des annexes, du développement possible de nouvelles activités, du développement d'offres hors les murs et incluant une réflexion sur les catégories de publics accueillis (TSA).**
  
- **Convention avec le réseau A4 + (ESAT COUBERT)**

LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



# Juin 2020 : Projets déposés

**Nouvel arrêté d'autorisation : décembre 2020**

**Montée en charge progressive de la  
plateforme sur la durée du CPOM.**

## LES OBJECTIFS PROPRES A L'EPMS



### **Trois groupes de travail**

- UEE classe auto régulation**
- Plate forme IME SESSAD**
  - ESAT hors les murs**

MERCI !

